

Fonds de consolidation de la paix du Secrétaire général (PBF)

Checklist de l'évaluation de projet

Septembre 2023

Resumé:

- ✓ Est clairement présenté et reflète un résumé analytique des facteurs de conflit et des résultats attendus de la consolidation de la paix (c'est-à-dire, va au-delà du simple rapport au niveau des activités).
- ✓ Comprend tous les éléments nécessaires sur le projet et l'évaluation :
 - Vue d'ensemble du projet (code du projet, titre complet, pays et localités cibles, dates de début et de fin du projet, bénéficiaires des fonds/organismes d'exécution du projet, budget du projet)
 - Chronologie de l'évaluation, objectifs et public cible
 - Méthodologie de l'évaluation
 - Résumé clé des 1) conclusions, 2) enseignements tirés et 3) recommandations
- ✓ Sert de document autonome utile pour éclairer la prise de décision et est suffisamment concis et approfondi pour les utilisateurs clés (maximum de 5 pages). Il ne présente pas de nouvelles informations par rapport à ce qui est présenté dans le reste du rapport.

Histoire (story) pour le site Web du PBF

- ✓ Une histoire pour le site Web du PBF (de 1200 à 1500 mots) a été rédigée par les évaluateurs en étroite collaboration avec l'équipe de communication du PBF. L'histoire met en évidence les enseignements tirés et les réalisations du projet évalué et inclut des citations d'intervenants.

Contexte/Introduction

- ✓ Description claire et pertinente du projet, y compris les objectifs, la localisation, la chronologie, le budget et l'état de mise en œuvre (y compris les éventuelles extensions et les raisons pour lesquelles une extension a été accordée). Il est indiqué si le projet fait partie de l'une des priorités du PBF : Initiative de promotion de l'égalité des sexes (GPI)/Initiative de promotion de la jeunesse (YPI), transfrontalière ou de transition.
- ✓ Description claire et pertinente des bénéficiaires prévus, en termes de nombre atteint (avec désagrégation par lieu, sexe, âge, handicap, le cas échéant pour l'objet de l'évaluation), de leurs besoins et de leurs intérêts en matière de consolidation de la paix.
- ✓ Description claire et pertinente du contexte du projet, y compris une analyse des conflits qui traite du cadre de conflit et des facteurs et manifestations du conflit, ainsi que d'autres questions clés (c'est-à-dire, politiques, socio-économiques, politiques, culturelles, de pouvoir/privilege, institutionnelles, facteurs internationaux).
- ✓ Des liens sont établis avec les objectifs de développement durable (ODD) et les indicateurs pertinents pour la zone évaluée, ainsi qu'avec les plans nationaux de consolidation de la paix et le Cadre de résultats stratégiques du PBF (pour les interventions financées après 2020, le cas échéant).
- ✓ Identification de l'organisme d'exécution, des partenaires nationaux d'exécution, des communautés locales, des institutions sociales et d'autres parties prenantes, ainsi que des liens entre eux (par exemple, carte des parties prenantes).

Objectifs et portée de l'évaluation

- ✓ L'objectif de l'évaluation est clairement défini (par exemple, responsabilité et/ou apprentissage), y compris les utilisations et les utilisateurs clés attendus.
- ✓ Description claire et complète des objectifs de l'évaluation/de ce que l'évaluation cherche à accomplir (par exemple, évaluation des résultats de consolidation de la paix du projet). Toute modification apportée aux objectifs inclus dans les Termes de référence est expliquée.
- ✓ Description claire et pertinente de la portée de l'évaluation : ce qui sera couvert et ce qui ne le sera pas (thématiquement, chronologiquement, géographiquement, avec des termes clés définis), ainsi que, le cas échéant, les raisons de cette portée. L'intention de prendre en compte la consolidation de la paix/l'atténuation des conflits doit être claire.
- ✓ La participation des parties prenantes à la mise en œuvre et à la gestion du processus d'évaluation est discutée, y compris l'engagement des bénéficiaires du projet et des partenaires d'exécution de la société civile (le cas échéant), et la manière de refléter adéquatement les perceptions des parties prenantes (c'est-à-dire, en tant qu'informateurs, en tant que Groupe de référence de l'évaluation, dans la validation des conclusions), y compris la manière dont la gestion des évaluations conjointes est organisée, le cas échéant.
- ✓ Description claire des objectifs prévus de l'intervention.
- ✓ La relation de causalité entre les résultats du projet et les résultats escomptés est présentée sous forme narrative et/ou graphique (par exemple, chaîne de résultats, modèle logique, théorie du changement). La présentation intègre les dynamiques de conflit, y compris les facteurs de conflit que le projet vise à résoudre.
- ✓ La théorie du changement (ToC) du projet est évaluée et, si des lacunes sont constatées, elle est reformulée/améliorée par les évaluateurs (la ToC est élaborée par les évaluateurs pour les projets qui n'en ont pas). Les hypothèses sont clairement formulées et sont évaluées pour leur validité par les évaluateurs.

Conception et méthodologie

- ✓ Les questions d'évaluation et les sous-questions sont appropriées pour atteindre les objectifs et l'objectif de l'évaluation. Les critères pertinents (Pertinence ; Efficacité ; Efficience ; Durabilité ; Cohérence ; Sensibilité au conflit ; Catalyseur ; Sensibilité au temps ; Tolérance au risque et Innovation ; Localisation - tels que mentionnés dans la matrice d'évaluation) sont spécifiés et sont alignés sur les questions. Il est plus important d'avoir les bonnes questions plutôt que de nombreuses questions, car un grand nombre de questions/sous-questions peut diluer la concentration de l'évaluation.
- ✓ Une matrice d'évaluation est fournie dans le rapport (ou en annexe au rapport) qui comprend :
 - Questions et sous-questions par critère d'évaluation
 - Méthodes de collecte de données/sources de données (par exemple, entretiens avec des informateurs clés, discussions en groupe, rapports de suivi du projet, enquêtes, etc.)
 - Indicateurs spécifiques à l'évaluation et points de référence pour évaluer une question/sous-question donnée.
 -

Voir l'annexe de cette liste de vérification pour une matrice d'évaluation modèle.

- ✓ La conception de l'évaluation et l'ensemble des méthodes (par exemple, non expérimentales, basées sur la théorie, analyse de la contribution, etc.) sont pertinentes et suffisamment solides pour l'objectif, les objectifs et la portée de l'évaluation ; elles sont entièrement et clairement décrites (y compris la justification de la sélection des outils). Les groupes de parties prenantes sont impliqués de multiples façons pour soutenir la triangulation (c'est-à-dire, la collecte de données va au-delà des KII pour les fonctionnaires gouvernementaux/exécutants et des PBF pour les bénéficiaires).
- ✓ Les sources de données sont appropriées - elles incluent normalement des sources qualitatives et quantitatives (sauf indication contraire dans les Termes de référence) - et sont toutes clairement décrites.
- ✓ Une stratégie d'échantillonnage est fournie - elle devrait inclure une description de la manière dont les perspectives diverses sont capturées (ou, si ce n'est pas le cas, fournir des raisons à cela). La stratégie d'échantillonnage doit être exhaustive pour toutes les méthodes, y compris les KII, les PBF et la sélection des visites sur site, et doit montrer comment l'échantillonnage est représentatif sur le plan thématique, géographique et par groupe de parties prenantes, le cas échéant.
- ✓ Description claire et complète des méthodes d'analyse.
- ✓ La méthodologie permet d'établir des liens de causalité entre les résultats et les résultats attendus, y compris la manière dont l'intervention a contribué au changement dans la consolidation de la paix.
- ✓ Description claire et complète des limites et contraintes auxquelles l'évaluation a été confrontée, y compris celles liées aux limitations liées aux déplacements pour des raisons de sécurité, à la disponibilité et à l'adéquation des données de référence ou de suivi, ou à d'autres lacunes dans les preuves générées et à l'atténuation des biais, et comment celles-ci ont été traitées par les évaluateurs (dans la mesure du possible). Les limitations identifiées doivent être accompagnées de stratégies d'atténuation.
- ✓ Description claire de la manière dont la méthodologie a été sensible aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à la non-exclusion.
- ✓ Référence explicite aux obligations de l'EvalFNU (indépendance, impartialité, crédibilité, conflits d'intérêts, responsabilité) et/ou aux principes des Lignes directrices éthiques révisées de l'EvalFNU de 2020 (intégrité, responsabilité, respect, bienfaisance). Comprend une description de la manière dont ils ont été appliqués et/ou le serment éthique est inclus en annexe.
- ✓ Les considérations de sensibilité au conflit et de ne pas nuire sont décrites et sont apparentes dans la conduite de l'évaluation (c'est-à-dire, y a-t-il des preuves que les évaluateurs ont tenu compte des dynamiques de conflit lorsqu'ils ont impliqué les parties prenantes et ont veillé à ce que personne ne soit mis en danger ; les questions sont formulées de manière sensible aux facteurs de conflit locaux ; les dynamiques de pouvoir parmi les participants sont prises en compte). D'autres garanties éthiques appropriées aux questions pertinentes de la méthodologie sont également décrites (c'est-à-dire, la confidentialité, la sécurité des données, le respect de la dignité et de la diversité, le droit à l'autodétermination, la représentation équitable, l'approche de ne pas nuire lors de la consultation des bénéficiaires, en particulier des mineurs et des groupes vulnérables). Des garanties spéciales doivent être décrites pour la collecte de données avec des enfants, si des mineurs ont été impliqués dans la collecte de données - obtenir uniquement le

consentement éclairé des tuteurs ne suffit pas. Si une autorisation éthique organisationnelle a été obtenue, elle doit être explicitement notée.

Résultats:

- ✓ Les conclusions sont basées sur des niveaux de preuve suffisants pour répondre systématiquement à l'ensemble des questions, sous-questions et critères de l'évaluation, y compris les questions liées au conflit.
- ✓ Référence explicite au cadre de résultats/à la TdC du projet dans la formulation des conclusions.
- ✓ L'évaluation utilise des formes crédibles de données qualitatives et quantitatives. Les données quantitatives peuvent être des expressions numériques de données qualitatives codées. Les principales constatations doivent être étayées par plus d'une source de données avec des citations/références explicites à des groupes spécifiques de parties prenantes. L'évaluation présente à la fois des données de niveau de production et de niveau de résultat, conformément au cadre d'évaluation. La triangulation est évidente grâce à l'utilisation de multiples sources de données.
- ✓ Les constatations sont clairement présentées et sont étayées par et répondent aux preuves présentées, qu'elles soient positives ou négatives. Les principales constatations doivent être clairement mises en évidence (c'est-à-dire, par le biais d'un résumé des constatations pour chaque question ou par des déclarations de constatations en gras). Les constatations sont basées sur des indicateurs de performance clairs, des normes, des points de référence ou d'autres moyens de comparaison pertinents pour chaque question. Il y a une analyse approfondie des résultats de niveau de résultat en particulier.
- ✓ Les facteurs de causalité (contextuels, organisationnels, managériaux, etc.) qui ont conduit à la réalisation ou à la non-réalisation des résultats sont clairement identifiés dans l'analyse. Les résultats non intentionnels, et les raisons de ceux-ci, sont également pris en compte.
- ✓ Il y a une couverture et une analyse adéquates des thèmes transversaux - droits de l'homme, égalité des sexes et non-exclusion. Les données désagrégées sont présentées pour montrer les résultats différentiels (répartition des résultats entre différents groupes) conformément à l'intervention.
- ✓ Évaluation de l'adéquation du système de suivi de l'intervention (c'est-à-dire, complétude et pertinence des résultats/cadre de performance, y compris les outils de suivi et leur utilisation) pour étayer la prise de décision.
- ✓ Les constatations font référence et utilisent les données de référence et de suivi de l'intervention, y compris les enquêtes à mi-parcours, en fin de parcours et de perception (le cas échéant).

Conclusions et enseignements tirés

- ✓ Les conclusions sont clairement formulées et reflètent tous les critères qui devaient être couverts, ainsi que les thèmes transversaux. Elles sont dérivées de manière appropriée des constatations, présentant clairement les forces et les faiblesses de l'intervention. Elles n'introduisent pas de nouvelles informations.
- ✓ Les conclusions apportent un éclairage et une analyse au-delà des constatations. Elles reflètent le but et les objectifs de l'évaluation et sont suffisamment prospectives.
- ✓ Les enseignements tirés identifiés découlent logiquement des constatations et ont une applicabilité et une pertinence plus larges au-delà de l'objet de l'évaluation. Ils sont clairement et brièvement présentés mais contiennent suffisamment de détails pour être utiles à l'apprentissage

organisationnel. La section des enseignements tirés devrait répondre à la question suivante : qu'a-t-on appris de l'évaluation qui serait utile pour d'autres interventions ultérieures dans le même pays et dans d'autres contextes ?

Recommandations

- ✓ Les recommandations sont en ligne avec l'objectif de l'évaluation, sont clairement formulées et déduites de manière logique des constatations et des conclusions. Elles abordent les principales faiblesses identifiées dans les constatations. Les recommandations sur les thèmes transversaux, y compris l'égalité des sexes, et sur le système de suivi de l'intervention, doivent être incluses.
- ✓ Les recommandations sont utiles et réalistes dans le contexte de la consolidation de la paix (et du PBF). Elles sont applicables aux utilisateurs et aux utilisations principaux (spécifiques et pertinents pour l'intervention) ; des orientations sont données pour la mise en œuvre, le cas échéant.
- ✓ Identification claire des parties prenantes responsables de l'action pour chaque recommandation (c'est-à-dire, PBF, bénéficiaire des fonds/organisme d'exécution, contrepartie gouvernementale), y compris le chef d'équipe si plusieurs acteurs sont responsables. Une cible claire devrait spécifier non seulement une organisation, mais également le niveau (par exemple, siège, RC, agence) et/ou le département/unité. Il ne devrait pas y avoir plus de 10 recommandations et elles doivent être hiérarchisées (par exemple, urgentes, élevées, moyennes).

Structure et présentation du rapports

- ✓ Les premières pages comprennent :
 - ✓ Pays
 - ✓ Numéro de projet (MPTFO & PBF)
 - ✓ Titre complet du projet
 - ✓ Dates de début et de fin du projet (mois et année)
 - ✓ Bénéficiaires des fonds
 - ✓ Période de l'évaluation
 - ✓ Date du rapport d'évaluation (mois et année)
 - ✓ Noms/organisations des évaluateurs
 - ✓ Nom de l'organisation commanditaire de l'évaluation
 - ✓ Table des matières (comprenant, le cas échéant, des tableaux, des graphiques, des figures, des annexes ; liste des acronymes/abréviations, numéros de page)
- ✓ Les annexes comprennent :
 - ✓ Termes de référence de l'évaluation
 - ✓ Matrice d'évaluation (si elle n'est pas fournie dans le corps du rapport)
 - ✓ Liste des groupes de parties prenantes participant en tant qu'informateurs (nombre de participants désagrégé par groupe de parties prenantes et par sexe, si ce n'est pas fourni dans la section méthodologie)
 - ✓ Chaîne de résultats/TdC/cadre logique (sauf si elle est incluse dans le corps du rapport)
 - ✓ Liste des visites sur site

- ✓ Instruments de collecte de données (comme des questionnaires d'enquête ou d'entretien - dans la langue du rapport d'évaluation)
- ✓ Bibliographie/liste des preuves documentaires
- ✓ D'autres annexes appropriées pourraient inclure des détails supplémentaires sur la méthodologie, des informations sur l'évaluateur(s), etc.
- ✓ La structure est facile à identifier et à naviguer (par exemple, avec des sections numérotées, des titres et sous-titres clairs, bien formatés).
- ✓ La structure suit un flux logique facilement discernable. Le contexte, le but et la méthodologie précèdent généralement les constatations, qui sont généralement suivies des conclusions, des enseignements tirés et des recommandations.
- ✓ Le rapport a une longueur raisonnable ; il ne dépasse pas le nombre de pages qui peut être spécifié dans les Termes de référence. Si cela n'est pas précisé, les évaluations de projet ne doivent pas dépasser 30 pages (annexes exclues).
- ✓ Le rapport est facile à comprendre (écrit de manière accessible pour le public cible) et généralement exempt d'erreurs de grammaire, d'orthographe et de ponctuation. Un langage inclusif est utilisé.
- ✓ Utilisation fréquente de supports visuels bien choisis (tels que des infographies, des cartes, des tableaux, des figures) pour transmettre des informations clés. Ceux-ci sont présentés de manière claire, étiquetés et référencés dans le texte.

UN-SWAP & Inclusion des personnes handicapées

- ✓ L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEWE) sont intégrées dans la portée d'analyse de l'évaluation, et les critères et les questions d'évaluation sont conçus de manière à garantir la collecte de données liées à l'GEWE.
- ✓ Une méthodologie, des méthodes et des outils adaptés au genre sont sélectionnés, ainsi que des techniques d'analyse des données.

Annex : grille d'évaluation (peut être ajustée si nécessaire)

Critère de l'évaluation	Questions de l'évaluation	Sous-Questions	Collecte de données : méthode et source	Indicateurs de l'évaluation	Reference de l'évaluation
Pertinence	Q1: Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les éléments contribuant à la paix identifiés dans une analyse de conflit ?	Q1.1:			
		Q1.2:			
	Q2: Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs de consolidation de la paix et aux défis du pays au moment de sa conception ? La pertinence a-t-elle perduré tout au long de sa mise en œuvre ?	Q2.1:			
		Q2.2:			
	Q3: Le projet était-il conforme au mandat de consolidation de la paix de l'ONU et aux Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 16 ?	Q3.1:			
		Q3.2:			
	Q4: Le projet était-il en adéquation avec les besoins et les priorités des groupes cibles/bénéficiaires ? Ont-ils été consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ?	Q4.1:			
		Q4.2:			
	Q5: Dans quelle mesure le projet a-t-il été pertinent et réactif pour soutenir les priorités en matière de	Q5.1:			
		Q5.2:			

	consolidation de la paix dans le pays ?				
	Q6: La théorie du changement du projet a-t-elle clairement articulé les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet est censée produire le changement souhaité ? La théorie du changement était-elle étayée par des preuves ?	Q6.1:			
		Q6.2:			
	Q7: Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu aux lacunes en matière de consolidation de la paix ?	Q7.1:			
		Q7.2:			
Efficienc	Q8: À quel point l'ensemble du personnel, de la planification et de la coordination du projet a-t-il été efficace (y compris entre les agences d'exécution et avec les parties prenantes) ? Les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés en temps opportun ?	Q8.1:			
		Q8.2:			
	Q9: À quel point l'approche de mise en œuvre du projet, y compris l'approvisionnement, le nombre de partenaires d'exécution et d'autres activités, a-t-elle été efficace et réussie ?	Q9.1:			
		Q9.2:			
	Q10: Dans quelle mesure le projet a-t-il collecté et utilisé des données pour suivre les résultats ? Comment les données mises à jour ont-elles été	Q10.1:			
		Q10.2:			

	efficacement utilisées pour gérer le projet ?				
	Q11: À quel point l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires d'exécution, les parties prenantes et les bénéficiaires du projet sur ses progrès ?	Q11.1:			
		Q11.2:			
	Q12: Le projet a-t-il offert un bon rapport qualité-prix ? Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficace ?	Q12.1:			
		Q12.2:			
	Q13: Dans quelle mesure le projet a-t-il assuré des synergies entre différents programmes des agences des Nations Unies, d'autres organisations d'exécution et donateurs ?	Q13.1:			
		Q13.2:			
Efficacité	Q14: Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint ses objectifs prévus et contribué à la vision stratégique du projet ?	Q14.1:			
		Q14.2:			
	Q15: Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré de manière substantielle la dimension de genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre et à la jeunesse ?	Q15.1:			
		Q15.2:			
Q16: À quel point la stratégie de ciblage du projet était-elle	Q16.1:				

	appropriée et claire en termes de ciblage géographique et des bénéficiaires ?	Q16.2:			
	Q17: Le système de suivi du projet capturerait-il de manière adéquate les données sur les résultats de consolidation de la paix à un niveau approprié d'objectif ?	Q17.1:			
		Q17.2:			
Durabilité	Q18: Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus vastes identifiés dans les plans stratégiques nationaux, les programmes législatifs et les politiques définis par le pays ?	Q18.1:			
		Q18.2:			
	Q19: La conception de l'intervention incluait-elle une stratégie de durabilité et de retrait appropriée (y compris la promotion de la propriété nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?	Q19.1:			
		Q19.2:			
	Q20: À quel point l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes est-il fort pour maintenir les résultats du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) et pour poursuivre les initiatives ?	Q20.1:			
		Q20.2:			

	Q21: Comment le projet a-t-il renforcé et contribué au développement des capacités nationales afin d'assurer la pertinence des efforts et des avantages ?	Q21.1:			
		Q21.2:			
Cohérence	Q22: Dans quelle mesure le projet complétait-il le travail entre différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations Unies ?	Q22.1:			
		Q22.2:			
	Q23: Si le projet faisait partie d'un ensemble plus large de projets du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et le reporting du projet étaient-ils alignés sur ceux des autres projets ?	Q23.1:			
		Q23.2:			
	Q24: Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	Q24.1:			
		Q24.2:			
Sensibilité aux Conflits	Q25: Le projet avait-il une approche explicite en matière de sensibilité aux conflits ?	Q25.1:			
		Q25.2:			
	Q26: Les capacités internes des agences d'exécution étaient-elles adéquates pour garantir une approche continue sensible aux conflits ?	Q26.1:			
		Q26.2:			

	Q27: Le projet était-il responsable d'impacts négatifs non intentionnels ?	Q27.1:			
		Q27.2:			
	Q28: Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant de surveiller les impacts non intentionnels ont-ils été établis ?	Q28.1:			
		Q28.2:			
Effet catalytique	Q29: Le projet a-t-il été financièrement et/ou programmatiquement catalytique ?	Q29.1:			
		Q29.2:			
	Q30: Les fonds du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) ont-ils été utilisés pour étendre d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou ont-ils contribué à créer des plates-formes plus larges pour la consolidation de la paix ?	Q30.1:			
		Q30.2:			
Sensibilité au temps	Q31: Le projet était-il bien chronométré pour aborder un facteur de conflit ou capitaliser sur une fenêtre d'opportunité spécifique ?	Q31.1:			
		Q31.2:			
	Q32: Les fonds du PBF ont-ils été utilisés pour exploiter les fenêtres d'opportunité politiques en vue d'une implication ?	Q32.1:			
		Q32.2:			
	Q33: Si le projet était caractérisé comme "à haut risque", les risques	Q33.1:			
		Q33.2:			

Tolérance au risque et innovation	ont-ils été suffisamment surveillés et atténués ?				
	Q34: Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle novatrice ou innovante ? Peut-on tirer des enseignements pour informer des approches similaires ailleurs ?	Q34.1: Q34.2:			
Localisation	Q35: Les parties prenantes nationales et locales ont-elles été suffisamment consultées et impliquées tout au long du cycle du projet ?	Q35.1:			
		Q35.2			
	Q36: Dans quelle mesure le projet a-t-il renforcé les capacités des parties prenantes nationales et locales (gouvernements nationaux et locaux et organisations de la société civile) ?	Q36.1:			
		Q36.2:			
	Q37: Dans quelle mesure les parties prenantes nationales et locales ont-elles considéré le soutien du PBF comme utile ?	Q37.1:			
Q37.2:					